

**REPONSE DE SE-AQLPA A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE
(LA REGIE) RELATIVE A LA DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES
TARIFS D'ELECTRICITE POUR L'ANNEE TARIFAIRE 2006-2007**

1. Référence : C-12.6 : SÉ-AQLPA-5, document 1, page 27

Préambule :

« Un autre ajustement à la hausse provient de l'hypothèse qu'une partie des quelque 400 000 logements au mazout transfère une proportion de leur consommation de chauffage à l'électricité : nous supposons que 40% de ces clients utiliseront durant 1 000 heures une chaufferette de 1,5kW, soit 240 GWh et finalement, l'ajustement à la baisse de 0,6% du revenu personnel disponible, évoqué plus haut, réduit la demande de 36GWh. Le tableau 10 reprend ces hypothèses. »

Demande :

1.1 Veuillez justifier les hypothèses concernant l'utilisation d'une source de chauffage d'appoint, soit le 40 % des clients durant les 1000 heures.

Réponse :

Il s'agit d'un «educated guess» basé sur notre expérience et confortée par les faits suivants : ¹

- ❑ le coût du litre de mazout léger de 72,5¢ ;
- ❑ une capacité thermique de 38,8MJ/litre ;
- ❑ un rendement de 75%.

Avec ce prix, cette capacité et ce rendement, nous déduisons un coût équivalent en ¢/kWh de 8,97 ¢/kWh, alors que le prix de la deuxième tranche du tarif D est de 6,33¢/kWh, soit un gain en utilisant la petite chaufferette 2,65¢/kWh, ce qui représente une économie sur l'utilisation du mazout de près de 30%.

Le coût d'une telle chaufferette est d'environ 20\$; il n'y a donc pas de barrière économique et un grand nombre de consommateurs en possèdent déjà. Elle se paie donc après 755 heures d'opérations, soit 35% des heures de décembre, janvier et février (744 +744 +672 = 2160 heures).

Nous supposons que 40% des utilisateurs de fournaise au mazout feront ou ont déjà fait ce choix, lequel est économiquement rationnel. Quant aux 1000 heures, elles correspondent aux heures de nuit où l'utilisation de l'électricité pour les usages captifs est à son minimum.

¹ Hypothèses : mazout léger 75% d'efficacité et 38,8MJ/litre (Sources: **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, *L'Énergie au Québec*, édition 2004, page 115. **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, *Bulletin d'information sur les prix des produits pétroliers au Québec*, site internet de la Régie, 7 novembre 2005, tableau 4, page 5).